

La professionnalisation de l'enseignement supérieur entre public et privé. Vers de nouvelles normes de certifications ?

- Résumé -

Aurélien Casta^{*}

Cette communication revient sur le concept de professionnalisation, en l'examinant à l'aune du renouvellement des procédures de reconnaissance par l'Etat des établissements d'enseignement supérieur situés en France.

La professionnalisation a longtemps été analysée à partir des catégories de la sociologie des professions (Champy, 2009 ; Boussard et *alii*, 2011). La professionnalisation permet dans ce cadre de penser de façon relationnelle et relativement positive la formation des personnes, et leur accès à une activité marquée par la sécurité de revenu et une autonomie du travailleur, construite à distance de l'employeur (Grégoire, 2009). Aux côtés d'autres dispositifs de clôture de la profession (concours, expertise, commissions institutionnalisées, ...), l'éducation et la formation jouent dans ce courant un rôle décisif dans la construction des statuts des individus. A la suite d'autres travaux francophones insistant à des degrés divers sur les ruptures récentes dans l'enseignement supérieur (Vinokur, 2005 ; Maillard, 2007 ; Agulhon et *alii*, 2012) induites notamment par la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) et le Répertoire national des certifications professionnelles, on propose de réinterroger le caractère positif de la professionnalisation, du point de vue assez classique des programmes d'enseignement, des compétences acquises, des activités visées, mais aussi de façon plus originale, selon la position qu'occupent les employeurs et les établissements privés dans les nouveaux dispositifs de certification. Il s'agit ainsi de prendre en compte de façon systématique les relations respectives qu'entretiennent les établissements public et privé¹ avec l'Etat et les collectivités locales.

Dans une perspective de la sociologie de la qualité (Gadrey, 2003 ; Karpik, 2007), la communication se penche sur les pouvoirs de certification de l'Etat, sur leur caractère plus ou moins adéquationniste, ainsi que sur la façon dont ils sont, depuis la loi sur l'enseignement supérieur libre de 1875, attribués ou refusés aux établissements publics et privés. La communication se propose de répondre aux questions suivantes. Quelles évolutions ont connu depuis le début du processus de Bologne (1998) les relations entre l'Etat français et les établissements de l'enseignement supérieur ? Quelles transformations des rapports de forces entre le public et le privé, ont-elles induites au sein du secteur ? Ces changements conduisent-ils à un recul de la norme de l'habilitation universitaire et permettent-ils

^{*} Chercheur associé au CLERSE (UMR 8019 - CNRS - Université de Lille) et à l'IDHES (UMR 8533 - CNRS - Université Paris Ouest Nanterre)

¹ Sur ce point, on se limite ici à une définition juridique du privé et du public. On peut notamment se reporter au Livre 7 du Code de l'éducation. Les « établissements privés » sont définis en creux et sont clairement distingués du cas des « établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel » (EPCSP) et des « établissements publics administratifs » (EPA). Comme le montre le site du Ministère de l'enseignement supérieur (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24558-cid49705/etablissements-d-enseignement-superieur-et-de-recherche.html> ; consulté en juillet 2014), l'octroi du statut d' « établissement public » renvoie à des décrets spécifiques. Les universités, les « grands établissements » ou encore « les communautés d'établissement » jouissent du statut d'EPCSP tandis que celui d'EPA est attribué aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), aux Instituts d'études politiques de Province ou encore aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs. Ayant formellement le statut d'écoles « consulaires », les écoles de commerce, appartenant aux chambres de commerce et d'industrie, sont couramment considérées comme des établissements « publics » en raison du statut juridique de leur institution de rattachement.

l'émergence, la légitimation et la qualification par l'Etat, des certifications construites à distance des programmes et du Ministère de l'éducation nationale ?

Le propos est construit autour de matériaux collectés au cours d'une recherche postdoctorale d'un an dont le thème était la structuration transnationale des services d'enseignement et qui a été menée dans le cadre du projet FOREDUC sous la direction d'A. Vinokur et C. Sigman. Sont mobilisés les textes législatifs régissant le contrôle des établissements et de leurs certifications, ainsi que la littérature grise produite par les pouvoirs publics.

Bibliographie

Agulhon C., Convert B., Gugenheim F., Jakubowski S. (2012), *La professionnalisation. Pour une université « utile » ?*, L'Harmattan.

Boussard V., Dubar C., Tripier P. (2011), *Sociologie des professions*, Armand Colin, 3ème édition.

Champy F. (2009), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, PUF, coll. Le lien social.

Gadrey J. (2003), *Socio-économie des services*, La Découverte.

Grégoire M. (2009), *Un siècle d'intermittence et de salariat. Corporation, emploi et socialisation : sociologie historique de trois horizons d'émancipation des artistes du spectacle (1919-2007)*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Karpik L. (2007), *L'économie des singularités*, Gallimard, Paris.

Maillard F. (2007), « Les diplômes professionnels face à la nouvelle norme certificative : ajustements, contradictions et tensions. » in Maillard F. et Rose J. (éd.) *Les diplômes de l'éducation nationale dans l'univers des certifications professionnelles. Nouvelles normes, nouveaux enjeux.*, Relief 20. Echanges du CEREQ, mars, pp. 19-32

Vinokur A. (2005), « Mesure de la qualité des services d'enseignement et restructuration des secteurs éducatifs. », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, hors série n°1.